Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_029-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et treize mars à 18 heures 30, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT, Anne, TEFFAINE Sylvianne, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice et RUELLAN Sébastien.

Absents excusés : Daniel PANSART (pouvoir donné à Violaine JAFFRÉ), Frédéric LEJART (pouvoir donné à Liliane CICEREN), Jean-Yves TRONET (pouvoir donné à Philippe HELLO) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Sylvianne TEFFAINE)

Le Conseil nomme Anne ROBERT en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-029
BUDGET LOTISSEMENT DU CHAMP PIRY
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un montant de 241 599,22 € aux recettes de fonctionnement 2026 (chapitre 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 d'un montant de **241 599,22 €** au chapitre 002 des recettes de fonctionnement 2026

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Anne ROBERT

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 16-03-2026 - transmise en Préfecture le 16-03-2026

Philippe HELLO, Maire